

**VERIFIEZ VOTRE SITUATION ELECTORALE  
AINSI QUE VOTRE BUREAU DE VOTE  
DIRECTEMENT EN LIGNE SUR LE SITE  
SERVICE-PUBLIC.FR**

**ETES-VOUS INSCRIT  
SUR LES LISTES ELECTORALES ?**



**POUR VOTER, IL EST INDISPENSABLE D'ÊTRE INSCRIT  
SUR LES LISTES ÉLECTORALES**

**INSCRIVEZ-VOUS JUSQU'AU 04 MARS 2022**

*(prévoir une pièce d'identité et un justificatif de domicile)*

⇒ EN MAIRIE

⇒ PAR INTERNET SUR SERVICE-PUBLIC.FR

⇒ PAR COURRIER (formulaire CERFA n° 12669\*02 à télécharger sur service-public.fr)

